

---

# ASSURANCES MÉDICAMENTS PROVINCIALES

**Informations recueillies par la  
Société canadienne de l'hémophilie  
au cours de l'été 2009 et mis à jour au  
cours de l'automne 2014**

(Dernière mise à jour partielle : 2 septembre 2015)



**Société canadienne de l'hémophilie**  
Arrêtons l'hémorragie

## LES ASSURANCES MÉDICAMENTS PROVINCIALES

Au Canada, chaque province a la responsabilité de procurer les soins de santé requis à sa population et peut donc régir la façon dont elle le fait. Chaque juridiction a également établi ses propres règles d'admissibilité au régime d'assurance médicaments ainsi que sa liste des médicaments assurés.

Ainsi, au Canada, les personnes atteintes de troubles héréditaires de la coagulation ne bénéficient donc pas toutes de la même protection en ce qui concerne leurs médicaments, selon leur province de résidence, mais également selon leur situation sociale et financière.

Cette section s'intéresse donc aux différences entre les divers régimes provinciaux et aux répercussions de ces différences pour ce qui est des produits les plus utilisés par les personnes atteintes d'un trouble de la coagulation. Voici les points qui y seront présentés :

<b>RÉGIMES PROVINCIAUX D'ASSURANCES MÉDICAMENTS</b> .....	3
Tableau présentant les régimes des différentes provinces, ainsi que les personnes qui en bénéficient	
<b>DESMOPRESSINE ET ANTI-FIBRINOLYTIQUES DANS LES LISTES PROVINCIALES DE MÉDICAMENTS</b> .....	11
Le point sur la couverture des cinq agents les plus prescrits aux personnes atteintes d'un trouble de la coagulation selon chaque province	
<b>COUVERTURE DES ANTIRÉTROVIRAUX DANS LES RÉGIMES PROVINCIAUX</b> .....	12
Présentation des différents programmes spécifiques à chaque province en ce qui concerne les antirétroviraux destinés aux personnes séropositives	
<b>COUVERTURE DES MÉDICAMENTS POUR LE TRAITEMENT DE L'HÉPATITE C</b> .....	15

## RÉGIMES PROVINCIAUX D'ASSURANCES MÉDICAMENTS

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
<b>Colombie-Britannique</b>	PharmaCare Colombie-Britannique	Tous les résidents de la Colombie-Britannique bénéficiant d'une couverture en règle du MSP et qui ont demandé un retour d'impôt pour l'année d'imposition concernée (Fair Pharmacare) ou qui se qualifient pour l'une des couvertures spécifiques (p. ex., bénéficiaires de services sociaux, enfants nécessitant des soins médicaux).	Dépend du type de couverture à laquelle vous êtes admissible. Pour les personnes inscrites au Programme Fair PharmaCare, une franchise établie en fonction du revenu annuel est versée. Une fois ce montant atteint, le Programme paie 70% du coût des médicaments jusqu'à un montant maximum par famille. Une fois ce montant maximum atteint, le Programme paie 100% du coût des médicaments.	PharmaCare : <b>1 800 663-7100</b>  Site web : <a href="http://www.health.gov.bc.ca/pharmacare">www.health.gov.bc.ca/pharmacare</a>
<b>Alberta</b>	Programmes publics d'assurance médicaments supplémentaires de l'Alberta (par l'entremise de la Croix Bleue de l'Alberta)	Tous les résidents de l'Alberta participant au Régime de l'assurance-santé de l'Alberta ont accès à cette couverture. La plupart des résidents sont assurés par le Régime d'assurance médicaments d'ordonnance non collective (pour les résidents de moins de 65 ans et les personnes à leur charge).	Dépend du type de couverture à laquelle vous êtes admissible. Par exemple, pour être admissible à l'assurance non collective, vous devez payer 30 % de chaque ordonnance jusqu'à concurrence de 25 \$. Une prime d'environ 64 \$ par mois est exigée (environ 44 \$ au taux subventionné). D'autres types de couverture sont disponibles pour les personnes âgées, les personnes traitées en soins palliatifs, etc.	Alberta Health Care : <b>1 780 427-1432</b>  Pour des renseignements sur le Régime d'assurance médicaments d'ordonnance, communiquez avec le service à la clientèle de la Croix Bleue de l'Alberta : <b>1-800-661-6995</b>  Site web : <a href="http://www.health.alberta.ca/services/benefits-supplementary.html">www.health.alberta.ca/services/benefits-supplementary.html</a>
<b>Saskatchewan</b>	Régime d'assurance médicaments	Les résidents de la Saskatchewan qui ont des coûts élevés de	Le montant à payer dépend du programme de	Direction de l'assurance médicaments et des prestations complémentaires de Santé Saskatchewan:

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
	de la Saskatchewan	médicaments d'ordonnance par rapport à leur revenu (au moins 3,4 %). Il existe une couverture particulière pour les personnes et les familles à faible revenu, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes ayant besoin d'une aide d'urgence ou recevant des soins palliatifs.	couverture particulier dont bénéficie la famille ou la personne.	<p><b>1-800-667-7581</b></p> <p>Sites web :  <a href="http://www.health.gov.sk.ca">www.health.gov.sk.ca</a>  <a href="http://www.health.gov.sk.ca/prescription-drugs">www.health.gov.sk.ca/prescription-drugs</a></p>
<b>Manitoba</b>	Régime d'assurance médicaments du Manitoba	Si le coût de vos ordonnances n'est pas couvert par un autre programme provincial ou fédéral et si le coût de vos médicaments d'ordonnance admissibles excède la franchise de Pharmacare.	Une franchise établie selon votre revenu. Une fois ce montant atteint, le Régime d'assurance médicaments du Manitoba paie 100 % de votre ordonnance.	<p>Régime d'assurance médicaments du Manitoba :  <b>1 800 297-8099</b></p> <p>Sites web :  <a href="http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html">www.gov.mb.ca/health/index.fr.html</a>  <a href="http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html">www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html</a></p>
<b>Ontario</b>	Trillium  Programme de médicaments de l'Ontario (PMO)	<p>Une personne ou une famille non couverte à 100 % pour ses frais de médicaments prescrits par un régime privé et qui n'est pas admissible au PMO.</p> <p>Personnes de 65 ans ou plus; personnes recevant des soins particuliers (CHSLD, programme de soins à domicile, etc.) ou une aide sociale (Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes</p>	<p>Une franchise d'environ 4 % de votre revenu annuel. Une fois que les coûts des médicaments excèdent cette franchise, Trillium paie le médicament (vous pouvez payer environ 2 \$ par ordonnance).</p> <p>Pour les personnes âgées qui ont un revenu de 16 018 \$ ou plus ou des couples âgés qui ont un revenu combiné de 24 175 \$ ou plus, une franchise de 100 \$. Une fois que le coût de vos</p>	<p>Ligne INFO de ServiceOntario:  <b>1 866 532-3161</b></p> <p>Pour obtenir une trousse d'adhésion à Trillium, composer le :  <b>1 800 575-5386</b></p> <p>ou visiter :  <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/opdp_forms.aspx">www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/opdp_forms.aspx</a></p> <p>Sites web :  <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/">www.health.gov.on.ca/fr/</a>  <a href="http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/programs/odb/opdp_trillium.aspx">www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/programs/odb/opdp_trillium.aspx</a>  <a href="http://www.health.gov.on.ca/en/public/programs/drugs/programs/odb/odb.aspx">www.health.gov.on.ca/en/public/programs/drugs/programs/odb/odb.aspx</a></p>

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
		handicapées).	médicaments excède ce montant, vous paierez jusqu'à 6,11 \$ par ordonnance. Pour tous les autres bénéficiaires du Régime, 2 \$ par ordonnance.	
Québec	RAMQ	Personnes qui ne sont pas admissibles à une couverture d'assurance médicaments privée et leurs enfants. Les personnes de 65 ans et plus sont automatiquement inscrites au Régime.	Une prime annuelle variant de 0 \$ à 611 \$ par adulte, selon le revenu net du ménage.	RAMQ : <b>1 800 561-9749</b>  Sites web : <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx">www.ramq.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx</a>  <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/assurance-medicaments.aspx">www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/assurance-medicaments.aspx</a>
Nouveau-Brunswick	Le régime médicaments du Nouveau-Brunswick	Personnes qui ont une carte d'assurance-maladie valide et soit ne sont pas déjà couverts par un régime d'assurance médicaments (régime d'assurance privé ou autre programme gouvernemental), soit sont couverts par un régime d'assurance médicaments qui ne couvre pas un médicament inscrit sur la liste de médicaments du Régime ou ont atteint le maximum annuel ou viager de leur assurance médicaments. À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015, tous les gens du Nouveau-Brunswick devront avoir une assurance pour les médicaments sur ordonnance et ceux qui ne sont pas assurés en vertu d'un régime privé devront	Une prime mensuelle ou trimestrielle établie en fonction du revenu familial (entre 67 \$ et 167 \$ par mois au cours de la première étape), plus 30% du coût de chaque ordonnance, jusqu'à un maximum de 30 \$ par ordonnance.  À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015, les primes et les quotes-parts seront subventionnées en fonction du revenu et on prévoit qu'elles seront moins élevées que celles payées lors de la première phase	Ligne d'information du Régime médicaments : <b>1 855 540-7325</b>  Sites web : <a href="http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministres/sante.html">www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministres/sante.html</a>  <a href="http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministres/sante/AssurancemaladiesMedicaments/Le_regime_medicaments_du_N-B.html">www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministres/sante/AssurancemaladiesMedicaments/Le_regime_medicaments_du_N-B.html</a>

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
	Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick	<p>s'inscrire au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Personnes admissibles à l'une ou l'autre des catégories :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Personnes âgées à faible revenu</li> <li>2) Adultes vivant dans des établissements résidentiels autorisés</li> <li>3) Clients du ministère du Développement social</li> <li>4) Enfants ayant des besoins particuliers</li> <li>5) Enfants pris en charge par le gouvernement</li> <li>6) Personnes souffrant de maladies particulières</li> </ol>	Selon votre type de couverture. Par exemple, les personnes âgées qui reçoivent le SRG doivent payer 9,05 \$ pour chaque ordonnance jusqu'à concurrence de 500 \$ par année.	<p>Bureau de l'administration du Plan de médicaments sur ordonnance : <b>1 800 332-3692</b></p> <p>Site web : <a href="http://www.gnb.ca/0051/0212/index-f.asp">www.gnb.ca/0051/0212/index-f.asp</a></p>
Île-du-Prince-Édouard	Programme de médicaments de Pharmacare Île-du-Prince-Édouard	<p>Personnes admissibles en vertu des catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Enfants sous la garde de la Protection de la jeunesse</li> <li>2) Personnes âgées de plus de 65 ans</li> <li>3) Familles à faible revenu</li> <li>4) Personnes bénéficiant de la loi sur l'Aide sociale</li> <li>5) Personnes souffrant de maladies ou de conditions psychiatriques particulières</li> <li>6) Résidents des foyers d'hébergement</li> </ol>	Dépend de votre type de couverture. Les personnes âgées admissibles paieront 8,25 \$ pour chaque ordonnance en plus des honoraires professionnels des pharmaciens. Les familles admissibles paieront seulement les honoraires des pharmacies.	<p>Programme d'assistance pour le coût des médicaments : <b>1 877 577-3737</b></p> <p>Sites web : <a href="http://www.healthpei.ca/index.php3?number=1018276&amp;lang=F">www.healthpei.ca/index.php3?number=1018276&amp;lang=F</a> <a href="http://www.healthpei.ca/drugprograms">www.healthpei.ca/drugprograms</a></p>

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
		privés 7) Personnes dont le coût des médicaments d'ordonnance admissibles nuit à la capacité de maintenir les besoins essentiels de leur ménage.		
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Pharmacare Nouvelle-Écosse	Pour les résidents de la Nouvelle-Écosse qui ne disposent pas d'un régime d'assurance médicaments complet ou qui font face à des coûts élevés de médicaments d'ordonnance. Le régime s'adresse à la situation spécifique des personnes de 65 ans ou plus (à revenu faible) et aux personnes qui se trouvent dans une situation médicale ou financière particulière.	Dépend de votre type de couverture. Pour la couverture Pharmacare familiale : une franchise est établie selon votre revenu. Une fois ce montant atteint, vous devrez payer un pourcentage du montant de votre ordonnance, jusqu'à un montant maximum.	Pharmacare Nouvelle-Écosse : <b>1 800 544-6191</b>  Site web : <a href="http://novascotia.ca/dhw/pharmacare/nova-scotians.asp">novascotia.ca/dhw/pharmacare/nova-scotians.asp</a>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Programme des médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve et du Labrador	Familles et personnes à faible revenu ou qui reçoivent un soutien au revenu; familles et personnes ayant des frais de médicaments élevés (entre 5 % et 10 % du revenu annuel); personnes âgées de plus de 65 ans qui reçoivent le Supplément de revenu garanti; enfants pris en charge par le gouvernement; personnes souffrant de maladies particulières.	Selon votre type de couverture. Pour les familles qui ont des frais de médicaments élevés et un faible revenu, le montant du copaiement sera calculé en fonction du revenu et du coût des médicaments. Les personnes âgées admissibles paieront seulement pour les services professionnels et non pour le médicament lui-même.	Programme des médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve et du Labrador : <b>1 888 859-3535</b>  Sites web : <a href="http://www.health.gov.nl.ca">www.health.gov.nl.ca</a> <a href="http://www.health.gov.nl.ca/health/prescription/index.html">www.health.gov.nl.ca/health/prescription/index.html</a>
<b>Yukon</b>	Services de santé assurés et de santé auditive	Les résidents du Yukon qui 1) sont des enfants de moins de 19 ans provenant de familles à faible	Dépend de votre type de couverture. Par exemple, dans le Programme d'aide aux malades chroniques, il faut	Direction des services de santé du Yukon: <b>1 800 661-0408</b>  Sites web : <a href="http://www.hss.gov.yk.ca/fr/healthservices">www.hss.gov.yk.ca/fr/healthservices</a>

Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
		<p>revenue; ou</p> <p>2) souffrent d'une maladie chronique ou d'une incapacité fonctionnelle grave (y compris l'hémophilie et le VIH/sida); ou</p> <p>3) sont âgés d'au moins 65 ans, ou d'au moins 60 ans et mariés avec une personne d'au moins 65 ans qui réside au Yukon.</p> <p>Si vous avez droit à des prestations d'assurance-maladie de votre employeur ou d'une tierce partie, il faut soumettre les réclamations à ces assureurs d'abord.</p>	<p>payer une franchise de 250 \$ par année sur les dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 500 \$ par famille. Dans le Programme d'assurances-médicaments pour les personnes âgées, le Programme paiera le coût total des médicaments génériques les moins chers prescrits par ordonnance et inscrits à la liste des médicaments couverts, y compris les frais d'exécution de l'ordonnance.</p>	<p><a href="#">.php</a>  <a href="http://www.hss.gov.yk.ca/fr/insured_services.php">www.hss.gov.yk.ca/fr/insured_services.php</a></p>
<p><b>Territoires du Nord-Ouest</b></p>	<p>Régime d'assurance médicaments (administré par la Croix Bleue de l'Alberta)</p>	<p>Résidents métis et non autochtones qui :</p> <p>1) sont âgés d'au moins 60 ans; ou</p> <p>2) souffrent d'une condition médicale particulière (y compris l'hémophile, l'hépatite, le VIH et toute maladie liée au VIH).</p> <p>Si vous avez droit à des prestations d'assurance-maladie de votre employeur ou d'une tierce partie, il faut soumettre les réclamations à ces assureurs d'abord.</p>	<p>Le programme offre une couverture s'élevant jusqu'à 100 % du coût des médicaments d'ordonnance admissibles tels que définis dans la Liste des médicaments couverts par le Programme des services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada, lorsque le médicament est ordonné par un professionnel de la santé et administré par un pharmacien.</p>	<p>Administration des services de la santé des Territoires du Nord-Ouest :  <b>1 800 661-0830</b>  Croix Bleue de l'Alberta :  <b>1 800 661-6995</b></p> <p>Sites web:  <a href="http://www.hss.gov.nt.ca/">www.hss.gov.nt.ca/</a>  <a href="http://www.hss.gov.nt.ca/health/nwt-health-care-plan/extended-health-benefits-specified-disease-conditions">www.hss.gov.nt.ca/health/nwt-health-care-plan/extended-health-benefits-specified-disease-conditions</a>  <a href="http://www.hss.gov.nt.ca/health/nwt-health-care-plan/extended-health-benefits-seniors-program">www.hss.gov.nt.ca/health/nwt-health-care-plan/extended-health-benefits-seniors-program</a></p>
<p><b>Nunavut</b></p>	<p>Programme de prestations d'assurance-maladie complémentair</p>	<p>Personnes inscrites au Régime d'assurance-maladie du Nunavut, et dans l'une ou l'autre des situations</p>	<p>Si vous ne possédez pas un autre type de couverture d'assurance, Le PAMC rembourse la totalité</p>	<p>Bureau des programmes d'assurance-maladie du Nunavut :  <b>1 800 661-0833</b></p> <p>Sites web :</p>



Province ou territoire	Régime d'assurance médicaments	Critères d'admissibilité	Ce que paie le patient	Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire
	e	<p>suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) un non-bénéficiaire de 65 ans ou plus</li> <li>2) un non-bénéficiaire résident du Nunavut atteint d'une maladie chronique (y compris le VIH et toute maladie liée au VIH)</li> <li>3) un résident du Nunavut qui a épuisé ses options dans le cadre d'un régime d'assurance-maladie offert par un tiers ou qui ne possède pas de régime d'assurance-maladie</li> </ol> <p>Si vous êtes prestataire d'un régime d'assurance par l'intermédiaire de votre employeur ou d'une compagnie d'assurance, vous devez utiliser ces régimes avant de présenter une demande de PAMC.</p>	<p>du coût des médicaments d'ordonnance inscrits au répertoire des médicaments approuvés du SSNA.</p> <p>Si vous possédez un autre type de couverture d'assurance, le PAMC rembourse le coût des médicaments d'ordonnance qui ne sont pas couverts par un autre régime d'assurance, habituellement 20 pour cent. Lorsqu'un médicament d'ordonnance n'est pas couvert par un autre régime d'assurance, le PAMC rembourse le montant total du médicament, à la condition que vous ayez obtenu une autorisation préalable.</p>	<p><a href="http://gov.nu.ca/fr/health">gov.nu.ca/fr/health</a></p> <p><a href="http://gov.nu.ca/fr/health/information/programme-de-prestations-d%E2%80%99assurance-maladie-compl%C3%A9mentaire-pamc">gov.nu.ca/fr/health/information/programme-de-prestations-d%E2%80%99assurance-maladie-compl%C3%A9mentaire-pamc</a></p>

### Faits importants

Toutes les provinces et territoires fournissent un type de couverture. Dans la plupart des cas, comme en Saskatchewan, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, la franchise est si élevée que seules les personnes qui ont des frais de médicaments extrêmement élevés par rapport à leurs revenus sont réellement admissibles. Par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador, les personnes qui gagnent 40 000 \$ doivent payer plus de 3 000 \$ de médicaments chaque année pour commencer à bénéficier de l'assurance. En Alberta, les personnes doivent payer une franchise d'environ 760 \$ par année plus 30 % du coût des ordonnances par la suite. À cet égard, le terme réel pour qualifier ces régimes soi-disant « universels » devrait être « assurance en cas de catastrophe »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Blomqvist, Ake et Jing XU. 2003. « L'Assurance médicaments au Canada : Enjeux et options ». *Santé Canada*. En ligne. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/H13-5-01-1F.pdf>

## **Où trouver plus de renseignements sur les régimes d'assurance médicaments provinciaux**

Le site web de CATIE fournit des détails sur tous les régimes d'assurance médicaments provinciaux et fédéral pour les personnes atteintes de VIH ou de VHC :

[www.catie.ca/fr/traitement/acces-aux-medicaments-anti-vih-et-anti-hepatite-c-programmes-federaux-provinciaux](http://www.catie.ca/fr/traitement/acces-aux-medicaments-anti-vih-et-anti-hepatite-c-programmes-federaux-provinciaux)

Le site Web Drug Coverage offre des renseignements sur les médicaments selon le type de maladie et d'autres sur les différents régimes provinciaux et fédéral, ainsi que des liens vers leurs sites web respectifs : [www.drugcoverage.ca/fr-ca/](http://www.drugcoverage.ca/fr-ca/)

## DESMOPRESSINE ET ANTI-FIBRINOLYTIQUES DANS LES LISTES PROVINCIALES DE MÉDICAMENTS

	Octostim vaporisateur	Octostim, liq. inj.	DDVAP inj.	Cyklokapron
<b>DIN</b>	02237860	02024179	00873993	02064405
<b>Colombie-Britannique</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Alberta</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Saskatchewan</b>	Oui, médicament d'exception	Non	Oui, médicament d'exception	Non
<b>Manitoba</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Ontario</b>	Oui	Non	Non	Non
<b>Québec</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Non	Non	Oui	Oui
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Oui	Oui	Non	Oui *
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Non	Non	Oui	Oui
<b>Territoires du Nord-Ouest (prestations de soins de santé non assurées)</b>	Non	Non	Oui	Oui
<b>Yukon</b>	Non	Non	Oui	Oui
<b>Nunavut (prestations de soins de santé non assurées)</b>	Non	Non	Oui	Oui

\* Offert pour les personnes bénéficiant des régimes Pharmacare des Services communautaires et Pharmacare famille et personnes âgées. Amicar n'est plus fabriqué depuis 2006.

Ce tableau montre les écarts importants quant à la couverture d'assurance pour certains médicaments selon les provinces. Au moment où cette recherche a été mise à jour (été 2014), deux provinces seulement offraient Octostim liquide tandis que Cyklokapron était couvert dans dix provinces et territoires. Le Québec est la seule province qui couvre tous ces médicaments et l'Île-du-Prince-Édouard est la seule qui n'en couvre aucun.

## COUVERTURE DES MÉDICAMENTS ANTIRÉTROVIRAUX DANS LES RÉGIMES PROVINCIAUX

Pour ce qui est des antirétroviraux dont le coût est élevé, certaines provinces ont établi des programmes particuliers pour offrir ces médicaments. D'autres les offrent en vertu de leur régime d'assurance médicaments normal.

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres médicaments admissibles ou caractéristiques des régimes
<b>Colombie-Britannique</b>	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Antirétroviraux spécifiques fournis par l'entremise des programmes hospitaliers (par le British Columbia Center for Excellence in HIV/AIDS).	Aucune franchise ni copaiement requis.
<b>Alberta</b>	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Antirétroviraux énumérés sur la Liste provinciale des médicaments (les médicaments sont fournis par l'entremise des Programmes d'assurance médicaments supplémentaires de l'Alberta).	Aucune franchise ni copaiement requis.
<b>Saskatchewan</b>	Tous les résidents s'ils sont touchés par VIH/sida et admissibles au Régime d'assurance médicaments d'ordonnance (le Programme d'assistance spéciale aide les personnes dont le coût des médicaments est élevé par rapport à leur revenu.)	Tous les antirétroviraux énumérés sur la liste de la Saskatchewan.	Les franchises et copaiements normaux s'appliquent.
<b>Manitoba</b>	Tous les résidents touchés par le VIH/sida et admissibles au Régime Pharmacare du Manitoba.	Antirétroviraux inscrits sur la liste du Manitoba.	Les franchises et copaiements normaux s'appliquent.
<b>Ontario</b>	<p>Tous les résidents touchés par le VIH/sida et admissibles au programme Trillium ou au Programme de médicaments de l'Ontario (doivent être approuvés pour le mécanisme d'accès simplifié dans les cas du VIH)</p> <p>Tous les résidents touchés par le VIH/sida (Programme de médicaments spéciaux)</p>	<p>Antirétroviraux énumérés sur la liste du Programme de médicaments de l'Ontario.</p> <p>Zidovudine et pentamidine.</p>	<p>Typiquement, les franchises et copaiements normaux s'appliquent.</p> <p>Pour les produits spécifiques au PMO utilisés pour traiter des personnes atteints du VIH/sida et admissibles au PMO, les patients reçoivent un remboursement par l'entremise du processus d'accès simplifié en vertu du Programme d'accès exceptionnel (PAE). En</p>

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres médicaments admissibles ou caractéristiques des régimes
			vertu de ce programme, les médecins autorisés sont exemptés des tâches administratives habituellement associées à l'obtention de ces produits et aucune franchise ni copaiement n'est requis.
Québec	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Antirétroviraux inscrits sur la liste de médicaments du Québec. On peut demander une considération particulière pour les médicaments non inscrits sur la liste.	Les franchises et copaiements normaux s'appliquent.
Nouveau-Brunswick	Patients touchés par le VIH/sida inscrits et jugés admissibles au Plan de médicaments sur ordonnance - VIH/SIDA (Plan U) du N.-B.	Antirétroviraux énumérés dans le Formulaire du Plan de médicaments sur ordonnance du N.-B.	Les personnes doivent assumer un copaiement de 20 % des coûts de chaque ordonnance jusqu'à concurrence de 20 \$ ou d'un maximum de 500 \$ par année pour une famille. Frais d'inscription annuels de 50 \$.
Île-du-Prince-Édouard	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Tous les antirétroviraux énumérés par le programme pour le VIH/sida du Programme de Pharmacare de l'Î.-P.-É.	Aucune franchise ni copaiement requis.
Nouvelle-Écosse	Tous les résidents touchés par le VIH/sida qui n'ont aucun autre moyen d'obtenir une aide financière pour les médicaments.	Antirétroviraux offerts par l'entremise des programmes hospitaliers.	Les personnes doivent payer les frais d'ordonnance (10,42 \$) pour une provision de trois mois de chaque médicament.
Terre-Neuve-et-Labrador	Tous les résidents touchés par le VIH/sida et inscrits à l'un des cinq plans de couverture du Programme des médicaments sur ordonnance	Tous les antirétroviraux énumérés dans la liste de T.-N. et du Labrador.	Les franchises et copaiements normaux s'appliquent.
Yukon	Tous les résidents touchés par le VIH/sida (sauf les personnes assurées par l'entremise du NIHB ou de régimes privés)	Antirétroviraux.	Copaïement annuel d'un maximum de 250 \$ par personne ou de 500 \$ par famille; aucun copaiement pour les personnes âgées d'au moins 65 ans, ou pour les enfants de moins de 19 ans provenant de familles

<b>Province</b>	<b>Bénéficiaires admissibles</b>	<b>Médicaments admissibles</b>	<b>Autres médicaments admissibles ou caractéristiques des régimes</b>
			à faible revenu.
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Traitements spécifiques aux maladies et inscrits au répertoire des médicaments approuvés du SSNA.	Aucune franchise ni copaiement requis.
<b>Nunavut</b>	Tous les résidents touchés par le VIH/sida	Tous les antirétroviraux inscrits au répertoire des médicaments approuvés du SSNA.	Aucune franchise ni copaiement requis.
<b>Services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits</b>	Premières nations et Inuits admissibles	Antirétroviraux inscrits au répertoire des médicaments approuvés du SSNA.	Les franchises et copaiements normaux s'appliquent.

Les renseignements fournis dans ce tableau sont tirés des sites web des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de couverture des médicaments antirétroviraux dans le cadre des régimes provinciaux, et pour la liste complète des médicaments antirétroviraux couverts dans chaque province, vous pouvez consulter le document « Access and Coverage of Antiretroviral drugs across Canada » (en anglais seulement), publié sur le site web de la Clinique d'immunodéficience de l'Hôpital général de Toronto :

[www.hivclinic.ca/main/drugs\\_reimburse\\_files/HIV%20medication%20coverage%20across%20Canada.pdf](http://www.hivclinic.ca/main/drugs_reimburse_files/HIV%20medication%20coverage%20across%20Canada.pdf)

## COUVERTURE DES MÉDICAMENTS POUR LE TRAITEMENT DE L'HÉPATITE C

Ce tableau fournit des renseignements sur la couverture des médicaments pour les traitements de l'hépatite C et les bénéficiaires admissibles dans chaque province.

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres renseignements
<b>Colombie-Britannique</b>	Bénéficiaires de Pharmacare Colombie-Britannique	Interféron: alfa-2b,récomb. (Intron A), beta-1a (Rebif), beta-1b (Betaseron; Extavia) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Ribavirine/interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Simprevir (Galexos) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Demande d'autorisation spéciale requise  Visiter le site web du Programme d'information sur le traitement du Pacific Hepatitis C Network (en anglais seulement) : <a href="http://www.pacifichepc.org/hepctip/">www.pacifichepc.org/hepctip/</a>
<b>Alberta</b>	Bénéficiaires du Programme de l'assurance médicaments de l'Alberta	Interféron: beta-1a (Rebif), beta-1b (Betaseron; Extavia) Peginterféron alfa-2a (Pegasys) Ribavirine /alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Demande d'autorisation spéciale requise
<b>Saskatchewan</b>	Bénéficiaires du Régime d'assurance médicaments de la Saskatchewan	Interféron: alfa-2b (Intron A), beta-1a (Rebif, Avonex), beta-1b (Betaseron; Extavia) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple)	Demande d'approbation pour le statut de médicament d'exception requise

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres renseignements
		Telaprevir (Incivek) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	
<b>Manitoba</b>	Bénéficiaires de Pharmacare Manitoba	Interféron: alfa-2b (Intron, Intron A) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Les médicaments doivent être approuvés en vertu du Programme de médicaments d'exception
<b>Ontario</b>	Bénéficiaires du PMO et de Trillium approuvés en vertu du Programme d'accès exceptionnel	Interféron: alfa-2b (Intron) Par l'entremise du Programme d'accès exceptionnel: Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Sofosbuvir (Sovaldi) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Médicaments classés à usage restreint; approbation du Programme d'accès exceptionnel (PAE) requise
<b>Québec</b>	Bénéficiaires de la RAMQ	Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Simpévir (Galexos) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir;	Approbation préalable requise  Pour Holkira Pak et Harvoni, une approche séquentielle en trois temps étalée sur 6 ans, accompagnée de conditions spécifiques à respecter. Pour la 1e année, dès juillet 2015, F3 et F4. Pour 2e et 3e année: F2 et F1 accompagnée de conditions spécifiques à respecter et pour tous avec génotype 1 pour la 4e, 5e et



Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres renseignements
		comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni)	6e année.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Bénéficiaires du régime d'assurance médicaments du N.-B. non inscrits en vertu d'un plan spécifique à une maladie.	Interféron: alfa-2b (Intron), beta-1a (Rebif; Avonex) beta-1b (Betaseron; Extavia) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Ribavirin/interféron alfa-2b, recomb. (Rebetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi)	Demande d'autorisation spéciale requise
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Personnes ayant un diagnostic d'hépatite	Interféron: alfa-2b (Intron A) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Comprimé de deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Offert en vertu du programme sur l'hépatite; demande requise
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Bénéficiaires de Pharmacare famille, Pharmacare personnes âgées et Services communautaires Pharmacare	Interféron: alfa-2b (Intron A), beta-1a (Rebif; Avonex) beta-1b (Betaseron; Extavia) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple)	Approbation préalable comme médicaments d'exception requise

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres renseignements
		Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) Sofosbuvir (Sovaldi) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Programme des médicaments sur ordonnance de Terre-Neuve	Interféron: alfa-2b, recomb. (Intron A), beta-1a (Rebif; Avonex), beta-1b (Betaseron) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Telaprevir (Incivek) Sofosbuvir (Sovaldi) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Demande d'autorisation spéciale requise
<b>Yukon</b>	Bénéficiaires du Programme d'aide aux malades chroniques	Interféron: alfa-2b (Intron A), beta-1a (Rebif ) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek) Sofosbuvir (Sovaldi) Ledipasvir/Sofosbuvir (Harvoni) deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir (Holkira™ Pak)	Demande d'approbation pour le statut de médicament d'exception requise
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Bénéficiaires de l'Assurance médicaments et dentaire pour les personnes âgées  Bénéficiaires de l'Assurance-maladie complémentaire pour certaines maladies spécifiques	Interféron: alfa-2b (Intron A) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Interféron alfa-2b péguylé (Unitron PEG) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple)	Médicaments classés à usage restreint; approbation requise

Province	Bénéficiaires admissibles	Médicaments admissibles	Autres renseignements
		Telaprevir (Incivek)	
<b>Nunavut</b>	Bénéficiaires du Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire	Interféron: alfa-2b (Intron A) Interféron alfa-2a péguylé (Pegasys) Interféron alfa-2b péguylé (Unitron PEG) Ribavirine /interféron alfa-2a péguylé (Pegasys RBV) Ribavirine /interféron alfa-2b péguylé (Pegetron) Bocéprévir (Victrelis)* Bocéprévir/ribavirine/interféron alfa-2b péguylé (Victrelis Triple) Telaprevir (Incivek)	Médicaments classés à usage restreint; approbation requise

Ce tableau est une synthèse en date du 31 octobre 2014 des renseignements publiés sur le site web de CATIE. Puisque le développement de plusieurs médicaments est en cours, les traitements sont en constante évolution. Pour de plus amples renseignements, visitez le site : [www.catie.ca/fr/guides-pratiques/hepatitec-detaille/traitement/couverture-frais-votre-region](http://www.catie.ca/fr/guides-pratiques/hepatitec-detaille/traitement/couverture-frais-votre-region)

\* : Le fabricant du bocéprévir a annoncé qu'il discontinuerait ce médicament au Canada dès le 31 mars 2016.

Les personnes admissibles au programme fédéral d'indemnisation pour les personnes infectées entre 1986 et 1990 reçoivent le remboursement du coût de leurs médicaments non couverts par un régime privé ou public d'assurance médicaments en vertu du Règlement des recours collectifs du 1<sup>er</sup> janvier 1986 au 1<sup>er</sup> juillet 1990.

Le moment est bien choisi pour parler à votre médecin des nouveaux traitements contre le virus de l'hépatite C (VHC). Les traitements ont beaucoup évolué et il serait peut-être judicieux pour vous de consulter à ce sujet. En effet, de nouvelles modalités ont récemment été approuvées par Santé Canada; elles abrègent la durée du traitement, donnent lieu à des taux de guérison de plus de 90% et réduisent les effets secondaires comparativement aux anciens traitements, en plus d'être dénuées d'interféron.

## PROGRAMMES OFFERTS PAR DES COMPAGNIES PHARMACEUTIQUES

De nombreux fabricants qui commercialisent des médicaments contre l'hépatite C ont des programmes pour soutenir les patients tout au long du traitement. Ces programmes permettent aux requérants du Règlement 1986-1990 d'obtenir d'emblée leurs médicaments à leur pharmacie. Une fois les chèques émis aux patients pour leur traitement, en vertu de la Convention de règlement 1986-1990, ces derniers doivent en retour rembourser directement la pharmacie. Pour de plus amples renseignements, parlez à votre médecin ou à votre infirmière, visitez le site web de la SCH ([www.hemophilia.ca](http://www.hemophilia.ca)) ou le site web de CATIE ([www.catie.ca](http://www.catie.ca)), ou contactez les compagnies directement.

Program	Product	Phone number
Programme AbbVie Care™	Holkira™ Pak (comprimé de deparitaprévir/ritonavir/ombitasvir; comprimé de dasabuvir)	1-844-471-2273
Programme BioAdvance® de soutien aux patients pour Galexos™	Galexos™ (siméprévir)	1-866-872-5770
Programme de soutien Momentum <sup>MC</sup> de Gilead	Sovaldi <sup>MD</sup> (sofosbuvir) ou Harvoni <sup>MC</sup> (lédipasvir et sofosbuvir en un seul comprimé)	1-855-447-7977
Programme Incivek Care™	INCIVEK™ (telaprevir)	1-877-574-4298
Programme Merck Care™	PEGETRON® (ribavirine /interféron alfa-2b péguylé) ou VICTRELIS™ (bocéprévir)	1-866-872-5773
Programme Pegassist®	PEGASYS® (interféron alfa-2a péguylé)	1-877-PEGASYS (1-877-734-2797)
Programme de soutien aux patients IBAVYR™	IBAVYR™ (comprimé de ribavirin)	1-844-602-6858

## **CENTRES DE FIBROSCAN®**

La biopsie est l'examen le plus fréquemment utilisé pour détecter la maladie du foie. Il s'agit toutefois d'un examen invasif qui peut mener à des complications pour les personnes atteintes d'un trouble de la coagulation. L'examen FibroScan<sup>md</sup> est une technique non invasive pour détecter la maladie du foie. Ci-dessous vous trouverez une liste de cliniques et de centres médicaux qui offrent des examens FibroScan<sup>md</sup>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur FibroScan<sup>md</sup>, visitez leur site web : [www.knscanada.com/fr](http://www.knscanada.com/fr).

### **Colombie-Britannique**

#### **Lair Centre**

Fairmont Medical Building.  
305-750 West Broadway  
Vancouver, BC V5Z 1H2  
Tél : 604 875-5122

#### **Pacific Gastro Services**

770-1190 Hornby Street  
Vancouver, BC V6Z 2K5  
Tél : 604 688-6332

#### **Vancouver General Hospital**

Health Care Centre  
5153 – 2775 Laurel Street  
Vancouver, BC V5Z 1M9  
Tél : 604 875-5705

#### **Prince George**

303-2155 10th Avenue  
Prince George, BC V5M  
5J6  
Tél : 250 563-8284

#### **PurCuro Clinic Research Ltd.**

200-1105 Pandora Avenue  
Victoria, BC V8V 3P9  
Tél : 250 382-6270

#### **St. Paul Hospital**

612-1081 Burrard Street  
Vancouver, BC V6Z 1Y6  
Tél : 604 806-9093

#### **BC Children's Hospital**

Provincial Health  
Authority  
4500 Oak Street  
Vancouver, BC V6H 3N1

#### **Kelowna Viral Hepatitis Clinic**

Dr. Walter Anderson  
Building  
2nd Floor, Room 2195  
2252 Pandosy Street  
Kelowna, BC V1Y 1T1

### **Alberta**

#### **CALGARY**

#### **University of Calgary**

G I Medical Clinic  
3350 Hospital Drive NW  
Calgary, AB T2N 4N1  
Tél : 403 210-9837

#### **South Health Campus**

7E Medical Outpatient  
Clinic  
4448 Front Street SE  
Calgary, AB T3M 1M4  
Tél : 403 956-3804

### **EDMONTON**

#### **University of Alberta**

Ledcor Zeidler Centre  
130 University Campus  
Edmonton, AB T6G 2X8  
Tél : 780 492-8134

#### **G.I. Research**

Medicine  
(Gastroenterology)  
11010-101 Street  
310 Hys Center  
Edmonton, AB T5H 4B9  
Tél : 780 421-1029

#### **University of Alberta**

Infectious Disease  
Department  
8440-112 Street  
Edmonton, AB T6G 2B7  
Tél : 780 407-1620

**Saskatchewan**

**SASKATOON**

**Royal University Hospital**

Hospital Drive  
Saskatoon, SK H1T 2M4  
Tél : 306 655-6638

**Saskatoon Infectious  
Disease Care Network**

502-402 21st Street  
Saskatoon, SK S7K 0C3  
Tél : 306 956-3444

**REGINA**

**Pasqua Hospital**

G.I Unit, 3rd Floor  
4101 Dewdney Avenue  
Regina, SK S4T 1A5  
Tél : 306 766-2762

**Ontario**

**HAMILTON**

**Hamilton General  
Hospital**

Hamilton Health Science  
Centre  
McMaster University  
237 Barton St. E.  
Hamilton, ON L8L 2X2  
Tél : 905 528-2564

**LONDON**

**London Health Science  
Centre**

Department of Medicine  
Division of  
Gastroenterology  
University of Western  
Ontario  
339 Windermere Rd  
London, ON N6A 5A5  
Tél : 519 663-3858

**TORONTO**

**Liver Scan Direct**

Sun Life Financial Centre  
3300 Bloor Street West  
Centre Tower, 11th Floor,  
Suite 3140  
Toronto, ON M8X 2X3  
info@liverscan.ca  
Tél : 416 268-0150  
[www.liverscan.ca](http://www.liverscan.ca)  
Référence non exigée

**Toronto Liver Centre**

1664 Dufferin Street, 2nd  
Floor  
Toronto, ON M6H 3M1  
Tél : 416 652-0606

**Toronto Liver Centre**

4040 Finch Avenue  
Toronto, ON M1S 4V5  
Tél : 416 652-0606

**Toronto Liver Centre**

2901 Eglinton Ave west  
Mississauga Unit C44040  
Tél : 416-652-0606

**Toronto Liver Centre**

125 – 7155 Woodbine  
Avenue  
Markham, ON L3R 1A3  
Tél : 416 652-0606

**Toronto General Hospital**

Division of  
Gastroenterology  
University of Toronto  
200 Elizabeth Street  
Toronto, ON M5G 2C4  
Tél : 416 340-3834

**Toronto Western Hospital**

Division of  
Gastroenterology  
University of Toronto  
399 Bathurst Street  
Toronto, ON M5T 2S8  
Tél : 416 603-6234

**Dr. S V Feinman, M.D.,  
B.SC.,(MED),FRCP(C)**

Mount Sinai Hospital  
600 University Avenue,  
Suite 1190  
Toronto, ON M5G 1X5  
Tél : 416 586-5301

**Dr. D. Green, MD, FRCPC**

Oshawa Clinic  
117 King Street East  
Oshawa, ON L1H 1B9  
Tél : 905 721-4964  
Télé : 905 721-6614

**Dr. Benjamin Ho**

1101 Brock street  
Whitby, ON L1N 4M1

**Dr. Brien and Dr.**

**Rajendran**

26 Hospital Dr, suite 301  
Peterborough, ON  
Tél : 705 740-6861

**William Osler Health  
System**

2100 Bovaird Drive East  
Brampton, ON L6R 3J7  
Tél : 905 494-6794

**Toronto Hospital for Sick  
Children**

110 Elm Street  
Toronto, ON M5G 1X8

**SUDBURY**

**Dr. K. Tilbe**

402-65 Larch Street  
Suite # 402  
Sudbury, ON P5E 1B8  
Tél : 705 670-8911

**OTTAWA****Ottawa Hospital – Civic Campus**

1053 Carling Ave.  
Ottawa, ON K1Y 4E9  
Tél : 613 798-5555, poste 17050  
Télé: 613 761-5408

**Ottawa Hospital – General Campus**

501 Smyth Road  
Ottawa, ON K1H 8L6  
Tél : 613 798-5555, poste 17492

**Québec****MONTRÉAL****Centre Hospitalier de l'Université de Montréal**

264, boulevard René-Levesque Est  
Montréal, QC H2X 1P1  
Tél : 514 412-7377

**Hôpital Royal Victoria**

McGill University Health Centre  
687, avenue des Pins Ouest, Room 2.28  
Montréal, QC H3A 1A1  
Tél : 514 843-1421

**Hôpital Maisonneuve Rosemont**

5415, boulevard de l'Assomption  
Montréal, QC H1T 2M4  
Tél : 514 252-3406

**Fondation Actuel**

1001, boulevard de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage, local 1130, Bureau 1000  
Montréal, QC H2L 4P9  
Tél : 514 992-0338

**Montréal CHEST Institute**

Chronic Viral Illness Service, 8<sup>e</sup> étage, 3650, rue Saint-Urbain  
Montréal, QC H2X 2P4  
Tél : 514 654-3955

**Jewish General Hospital**

3755, chemin de la Côte-Ste-Catherine  
Montréal, QC H3T 1E2  
Tél : 514 340-8264

**Hôpital Honoré-Mercier**

2750, boulevard Laframboise  
Saint-Hyacinthe, QC J2S 4Y8  
Tél : 450 771-3333, poste 4622

**QUÉBEC****Centre Hospitalier Affilié Universitaire de Québec**

1401, 18<sup>e</sup> Rue  
Québec, QC G1J 1Z4  
Tél : 418 649-0252

**Le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)**

CHUQ Pavillon CHUL  
2705, boulevard Laurier, Local S-785.  
Québec, QC G1V 4G2  
Tél : 418 656-4141, poste 47953 ; 418 563-1190

**Nouveau-Brunswick****MONCTON****The Moncton Hospital**

135 MacBeath Avenue  
Moncton, NB E1C 6Z8  
Tél : 1 800 233-1008

**Nouvelle-Écosse****HALIFAX****Queen Elizabeth II (QEII)**

**Health Sciences Centre**  
Dartmouth General Hospital  
CDHA Distribution Centre  
109 Dorey Avenue  
Barnside Unit 1  
Dartmouth, NS B3B 0B2  
Tél : 902 473-289